

TARIF D'ABONNEMENT :

BOURNA-X-TOURCOING. Trois mois. 13 fr. 50. Six mois. 26 fr. Un an. 50 fr. PAIS-DE-CALAIS. — SOMMES — AISNE. Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus. Les prix des abonnements sont payables d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, Grand-Rue, 71. — Tourcoing, rue Nationale, 70. Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, Grand-Rue, 71. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis et à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-de-Victoire, 38, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

LE PROCÈS ESTERHAZY devant le Conseil de Guerre

Paris, 10 janvier. — La salle du premier conseil de guerre, situé au premier étage du Chêne-Midi, a été ouverte à huit heures et demie matin aux témoins du procès, aux membres de la presse et aux personnes invitées de passage.

La lecture de l'ordre de mise au jugement est favorablement accueillie, car elle est la preuve évidente que le commandant Esterhazy ne passa en conseil que sur sa demande. Au milieu des expressions joyeuses, on voit qu'il est hors de cause. Le greffier, M. Valicelle, se rasied.

Interrogatoire d'identité M. le général de Luxer procède alors à l'interrogatoire d'identité du commandant Esterhazy. Celui-ci, le regard haut, répond d'une voix ferme et nette aux quelques questions du président.

Conclusions déposées par M. Labori POUR M. DREYFUS. Tout aussitôt, M. Labori, qui accompagnait Mme Alfred Dreyfus, l'ancien condamné, développe les conclusions qu'il vient d'établir.

L'AUDIENCE. Le général de Luxer déclare la séance ouverte, et donne lecture de l'acte d'accusation. Tous les regards se tournent vers la porte d'entrée.

Le commandant Esterhazy, qui est accompagné du capitaine Meyer, entre dans la salle du conseil, par la porte réservée au public, et prend place sur le banc des accusés, situé à droite de la salle, deux marches au-dessous de la tribune des témoins.

Le commandant Esterhazy est en grande tenue sans sautoir ni képi, il porte la tête haute et exalte un visage souriant. Sur l'invitation du général de Luxer, il s'assied à son banc, et à son côté, prend place le capitaine qui l'accompagne.

commandant Esterhazy comme auteur du bordereau, base de l'accusation en suite de laquelle a été condamné son frère, Alfred Dreyfus.

« Attendu que en dehors des intérêts communs qui le lient étroitement à ceux de M. Alfred Dreyfus, il a, lui, en raison de la responsabilité personnelle qu'il a assumée par sa démission, un intérêt à prendre part à un débat d'une telle importance qui est la conséquence de cette démission.

« M. Dreyfus, avocat de M. le commandant Esterhazy, prend ensuite la parole. « dit-il, à cette intervention, bien que je sois préparé à toutes les surprises, comme le commandant, qui a fait face à tous les coups.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

« M. Labori cite des textes à l'appui de sa thèse : « Attendu qu'il est de l'intérêt de M. Dreyfus d'être présent à ce procès, car il est en mesure de fournir des renseignements qui pourraient être utiles à la défense.

Table of financial data for Paris and Lille, including bond prices and exchange rates.

Table of financial data for Lille, including bond prices and exchange rates.

Table of financial data for Lille, including bond prices and exchange rates.

Table of financial data for Lille, including bond prices and exchange rates.

Table of financial data for Lille, including bond prices and exchange rates.

Table of financial data for Lille, including bond prices and exchange rates.

La dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL

Un bal à la cour d'Autriche. Vienne, 11 janvier. — Le bal de la cour auquel ont assisté les sociétés civiles et militaires et la haute noblesse a été très brillant.

L'ARRÊT SUR LE HUIS-CLOS

Après plus d'une heure de suspension d'audience, la séance est reprise à huit heures. Le président donne lecture de l'arrêt du conseil sur le huis-clos.

LES TÉMOINS

Voici la liste des témoins tels qu'elle a été lue à l'audience. MM. Mathieu Dreyfus, frère de l'ex-capitaine Alfred Dreyfus, qui le 13 novembre, dénonça M. Walsin-Esterhazy, dans une lettre publiée au journal 'Le Matin'.

LES CONCLUSIONS DE M. DREYFUS

M. Dreyfus se lève alors et, au nom de M. Mathieu Dreyfus, prend pour demander l'admission par le conseil des conclusions suivantes : « Attendu que M. Mathieu Dreyfus a dénoncé, par lettre du 13 novembre 1897, M. le ministre de la guerre, M. le

Advertisement for 'BOITES SUPPLEMENTAIRES' (supplementary boxes) for the newspaper.